



BAREME DE COTISATION 2023 (HT)

- **Droit d'entrée : 1 024 € HT** uniquement la première année d'adhésion
- **Cotisation de base (payable par tous) : 639€ HT**
- **Cotisation « membre »**

Cette cotisation variable en fonction du chiffre d'affaires de l'année précédente s'ajoutera à la cotisation de base pour les « membres usagers ».

L'assiette de cette cotisation dépendra de l'activité de l'adhérent et sera calculée en fonction du chiffre d'affaires (voir tableau page suivante)

Services apportés aux « membres »

- **Reconnaissance de l'adhésion**
- Participation aux réunions générales, AG...
- Invitation systématique aux manifestations organisées par l'association (communications, informations, salons, etc.)
- Envoi systématique des documents d'information de l'association (bulletin, articles, etc.)
- Profil particulier dans le site web
- Insertion dans l'Annuaire et mise à disposition de celui-ci
- Accès à la formation à tarif privilégié

Utilisation des travaux (voir *Conditions Générales d'Utilisation des travaux de l'association*)

- Accès aux guides utilisateur des messages finalisés et validés, développés par les « sous-communautés » : approvisionnement, agroéquipement...
- Utilisation des référentiels de codes maintenus par l'association
- Possibilité d'attribution de codes identifiant-lieux pour identifier des lieux pour l'entité adhérente
- Participation aux groupes de travail et projets
- Participation à la standardisation des messages
- Participation au processus de reconnaissance national, européen et international

Quatre groupes d'activité ont été créés ainsi que les barèmes de cotisation correspondants :

GROUPE A : DISTRIBUTEURS – COLLECTEURS

Cotisation selon CA (en €) (ht)	Cotisation 2023	
CA < 50 M€	56€ HT	CMA0
50 < CA < 100 M€	257 € HT	CMA1
100 < CA < 300 M€	895 € HT	CMA2
300 < CA < 500 M€	1 534 € HT	CMA3
500 < CA < 800 M€	2 174 € HT	CMA4
CA > 800 M€	2 558 € HT	CMA5

GROUPE B : FOURNISSEURS D'APPROVISIONNEMENT AGRICOLE

Cotisation selon CA (en €) (ht)	Cotisation 2023	
0 < CA < 50 M€	385 € HT	CMB1
50 < CA < 100 M€	639 € HT	CMB2
100 < CA < 200 M€	1 281 € HT	CMB3
200 < CA < 300 M€	1 792 € HT	CMB4
300 < CA < 500 M€	2 301 € HT	CMB5
500 < CA < 800 M €	2 943 € HT	CMB6
CA > 800 M€	3 581 € HT	CMB7

GROUPE C : CENTRES DE GESTION

Cotisation selon CA (en €) (ht)	Cotisation 2023	
0 < CA < 5 M€	257 € HT	CMC1
5 M€ < CA < 15 M€	446 € HT	CMC2
CA > 15 M€	639 € HT	CMC3

GROUPE D : AUTRES PARTENAIRES

Cotisation selon CA (en €) (ht)	Cotisation 2023	
Pas de CA ou 0 < CA < 1 M€	385 € HT	CMD1
1 < CA < 5 M€	512 € HT	CMD2
5 < CA < 10 M€	640 € HT	CMD3
10 < CA < 20 M€	958 € HT	CMD4
CA > 20 M€	1 281 € HT	CMD5

L'attribution des codes identifiants-lieux est gratuite pour les adhérents qui souhaitent obtenir une tranche de codes identifiant lieu fonction.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter par mail : aee@agroedieurope.fr